



COMPTE-RENDU SEANCE DU 28 MARS 2013

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, le 28 mars 2013.

Décide :
A L'UNANIMITE

Approbation du procès-verbal du 28 février 2013

Budget primitif chambre funéraire

D'accepter le budget primitif de la Chambre funéraire

Fixation des taux d'imposition des trois taxes

De maintenir le taux d'imposition des trois taxes qui devront être recouvertes par la commune pour l'exercice 2013.

	Bases d'imposition effectives 2012	Bases d'impositions prévisionnelles 2013	Taux	Produit fiscal 2013 attendu à taux constant en euro
Taxe d'habitation	5 252 482	5 342 000	13,36	713 691
Foncier bâti	4 261 343	4 375 000	12,92	565 250
Foncier non bâti	20 504	21 300	55,54	11 830
TOTAL				1 290 771

Renouvellement ligne de trésorerie

De contracter auprès de la CAISSE D'EPARGNE, pour financer ses besoins de trésorerie pour la Ville, le renouvellement du crédit d'un montant de 500 000 Euro, aux caractéristiques susmentionnées.

- Durée : 1 an maximum
- Taux d'intérêt : EONIA + marge de 2,20%
- Frais de dossier : 0,20% du montant emprunté
- Commission d'engagement : Néant
- Commission de mouvement : Néant
- Commission de non utilisation : 0,20%
- Paiement des intérêts : Chaque trimestre civil par débit d'office

Vacances Soliseniors –Jura

De verser une subvention exceptionnelle de 2 000 € afin de financer l'organisation du séjour dans le Jura qui sera réalisé par l'association Soliseniors au profit des personnes âgées, du 15 au 22 septembre 2013.

Subvention Soliseniors

De verser une subvention de 25 000 €

De signer une convention d'objectifs avec l'association.

L'activité de l'association SOLISENIORS n'a cessé de croître ces dernières années. La diminution des aides de l'Etat a été compensée par la ville.

Tarifs séjour famille et ados – Vosges

De valider l'organisation d'un séjour familles et ados dans les Vosges du 29 avril au 2 mai 2013.

Le budget prévisionnel s'articule ainsi :

- Hébergement :	687,04 €
- Alimentation :	1 024,00 €
- Pédagogie :	200,00 €
- Frais de déplacement en bus :	1 280,00 €
Soit un total de :	3 191,04 €

Ce projet concerne environ 32 personnes.

D'autoriser le Maire à émettre les titres de recettes correspondant aux participations individuelles à raison de 50,00 € par personne.

Subventions associations

Article	Nom de l'Organisme	Objet	Montant	Vote
6574	Cercle philatélique	Subvention annuelle	400 €	Unanimité
6574	Les Trouvères du Tillet	Subvention annuelle	600 €	Unanimité
6574	Vie et Culture	subvention anniversaire 30 ans	300 €	Unanimité
6574	Vie et Culture	Subvention annuelle	839 €	Unanimité
TOTAL CULTUREL			2 139 €	
6574	ATAV	Subvention annuelle	300 €	Unanimité
6574	La prévention routière	Subvention annuelle	80 €	Unanimité
6574	Amicale des donneurs de sang	Subvention annuelle	466 €	Unanimité
6574	Amicale des sapeurs pompiers	Subvention annuelle	3 045 €	Unanimité
6574	Amicale des sapeurs pompiers Illange	subvention JSP	200 €	Unanimité
6574	Les 4 printemps	Subvention annuelle	3 911 €	Unanimité
6574	CLCV	Subvention annuelle	1 408 €	Unanimité
6574	Amicale du personnel	Subvention annuelle	36 339 €	Unanimité
6574	APSG	Subvention de fonctionnement 1er acpte	15 997 €	27 voix pour et 1 abstention
6574	AUPAP	Subvention annuelle	320 €	Unanimité
TOTAL SOCIAL			62 066 €	
6574	judo club	1er acompte	3 300 €	Unanimité
6574	Handball	1er acompte	2 800 €	Unanimité
6574	pétanque	1er acompte	700 €	Unanimité
6574	ASG Athlétisme	1er acompte	2 700 €	Unanimité
6574	SE Nautique	1er acompte	3 500 €	Unanimité
6574	Tennis	1er acompte	3 500 €	Unanimité
6574	SC Foot	1 er acompte	3 900 €	20voix pour et 6 abstentions
6574	Cyclo Club	1er acompte	250 €	Unanimité
6574	Office des sports	subvention annuelle	4 251 €	27 voix pour et 1 abstention
6574	La Vandoise	Subvention annuelle	373 €	Unanimité
6574	ALTITUDE 3000	Subvention annuelle	332 €	Unanimité
TOTAL SPORT			25 606 €	
TOTAL GENERAL			89 811 €	

Création atelier couture – Centre social Louise Michel

De valider la mise en place d'un atelier couture pour répondre à la demande des usagers, dans le cadre du projet social validé par la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle.

Cet atelier aura pour objectifs :

- d'apprendre à coudre
- d'échanger des savoirs
- de confectionner des éléments pour les besoins du centre social

Une participation financière de 30,00 € par semestre sera demandée à chaque adhérent.

Sortie scolaire – Groupe scolaire Sainte Scholastique

De valider la participation aux sorties scolaires pour l'année 2013 et autoriser le Maire à verser les subventions ci-dessus.

ECOLE SAINTE SCHOLASTIQUE					
Classes		Elèves	Lieux de sorties	Dates de sorties	Subvention Mairie
Cycle 3		118	Moselle (3,35€/élève)	Juin 2013	395,30 €
TOTAL					395,30 €

De prendre en charge les transports pour 3 sorties au Centre Equestre en autocars pour un coût d'environ 46 € par trajet.

Acceptation d'indemnité d'assurance

D'autoriser le Maire à accepter les remboursements de l'assurance de la ville d'un montant total de 8 416,30 € concernant le sinistre « Dégâts des eaux » survenu en Mairie de Guénange le 16 septembre 2012.

Attribution de marché – Travaux divers de voirie

D'attribuer le marché de travaux divers de voirie 2013 à :

EUROVIA Florange pour un montant minimum de 155 000 € H.T. et pour un montant maxi de 310 000 € H.T.

Cession de gravats réutilisables

De céder les gravats réutilisables issus de la démolition du C.E.F.P. au profit de la société EUROVIA Florange pour un montant de 37 440€, soit 9 360 tonnes à 4 € la tonne (les tas ont été mesurés par géomètre).

Concertation préalable en vue de la création d'une Z.A.C. Multi-sites « Cœur de Ville »

- d'engager la concertation préalable à ce projet d'aménagement selon les modalités présentées par le Maire.
- de charger le Maire de mener la concertation.

Maintien du régime indemnitaire en cas de maladie

* d'instituer les modalités de maintien aux agents titulaires, stagiaires, non titulaires nommés sur des postes permanents, à temps complet, non complet, temps partiel,

* qu'en ce qui concerne les modalités de maintien du régime indemnitaire mis en place à ce jour, le versement des primes et indemnités est maintenu pendant les périodes de congés annuels et autorisations exceptionnelles d'absence, congés de maternité ou paternité, états pathologiques ou congés d'adoption, accidents de travail, maladies professionnelles reconnues et congés de maladie ordinaire, congés de longue maladie, congés de longue durée n'impliquant pas le demi-traitement,

Clause de revalorisation :

* précise que les primes et indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

Garantie prévoyance consultation – Centre de Gestion de la Moselle

De décider de joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le centre de Gestion de la Moselle va engager en 2013 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;

De prendre acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion de la Moselle à compter du 1^{er} janvier 2014.

Renouvellement de temps partiel

De reconduire pour un an son accord de temps partiel à Madame VELVERT Christelle, à 80 %

Dispositif d'aide à l'investissement locatif – Sollicitation zonage B2 et agrément Comité Régional de l'Habitat

De saisir les services du Préfet de Région afin de solliciter le passage de Guénange en zone B2

De saisir les services du Préfet de Région, dans l'attente du passage de la commune en zone B2, pour étudier notre cas auprès du Comité Régional de l'Habitat et obtenir l'agrément permettant d'appliquer le dispositif d'aide à l'investissement locatif sur notre territoire.

De saisir la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan pour délibérer en ce sens et établir un Programme Local de l'Habitat.

A 20 voix pour et 6 abstentions

Budget primitif ville de Guénange

D'accepter le budget primitif 2013 concernant la ville

A 27 voix pour et 1 abstention

Subvention d'équipement – Véhicule Handi-Relais

D'autoriser le Maire à engager une participation communale pour l'acquisition d'un véhicule de type camionnette 9 places par l'association Handi-Relais, équipé pour les personnes à mobilité réduite, à hauteur de 10% soit une somme de 3 600 €.

Le Maire,
Jean-Pierre LA VAULLÉE